



La ZLÉA et l'intégration hémisphérique

Vers une stratégie pour le commerce et le développement durable dans les Amériques

Sommet de Miami Déclaration de Principes

La poursuite de notre progrès économique dépend de saines politiques économiques, d'un développement durable, et d'un secteur privé dynamique. [...] Le libre-échange et une intégration économique accrue sont des facteurs clés en vue de hausser le niveau de vie, d'améliorer les conditions de travail des citoyens dans les Amériques, et de mieux protéger l'environnement.

Le progrès social et la prospérité économique ne peuvent être soutenus que si nos populations vivent dans un environnement sain, et nos écosystèmes et ressources naturelles sont gérées de manière responsable. [...] Nous allons promouvoir notre bien-être social et notre prospérité économique en étant pleinement conscients de nos impacts sur l'environnement.

Un plan d'action pour le commerce et le développement durable dans les Amériques

Le processus d'intégration hémisphérique fut lancé au Sommet de Miami en 1994. Dès lors, la démocratie, la libéralisation commerciale et le développement durable furent identifiés comme les piliers de cette initiative, tel que démontré par le premier sous-titre de la Déclaration de Miami : *Partenariats pour le développement et la prospérité : Démocratie, libre-échange et développement durable dans les Amériques*. Des processus parallèles furent lancés en matière de libéralisation commerciale et de développement durable. Le premier vise à créer une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) d'ici 2005 et a été lancé officiellement lors du Sommet des Amériques de Santiago en 1998. Le second processus a mené à la tenue d'un Sommet hémisphérique sur le développement durable en Bolivie en 1996 afin de faire le suivi des engagements pris lors de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement et de jeter les bases d'une coopération hémisphérique dans le domaine de l'environnement.

Lancés sur deux pistes parallèles en 1994, ces deux processus ne se sont plus rencontrés par la suite, résultant en un manque de coordination entre les politiques sociales, commerciales et environnementales dans l'hémisphère. Cinq années après le Sommet de Bolivie, et quatre années avant la conclusion anticipée des négociations de la ZLÉA, le temps est venu de créer une relation synergique entre ces piliers de l'intégration hémisphérique.

Le processus de la ZLÉA fait partie intégrante du champ d'action plus large de l'intégration des Amériques. Contrairement au régime commercial multilatéral de l'OMC, le processus de la ZLÉA bénéficie de l'existence de cet ordre du jour intégrateur qui permet d'aborder les questions de nature sociale, environnementale, et démocratique, de même que l'enjeu de la participation de la société civile qui sont régulièrement soulevés dans le cadre de négociations commerciales. Les Sommets hémisphériques constituent donc des mécanismes clés pour intégrer les politiques commerciales, sociales et environnementales au sein d'un système cohérent. Afin de réaliser le potentiel de cette mécanique institutionnelle complexe, la ZLÉA doit aborder ces questions de front et développer des synergies avec les autres processus de coopération, et ce particulièrement en matière de développement durable. En développant une telle approche, le Sommet des Amériques pourrait briser le *syndrome de Seattle* qui semble avoir frappé les discussions sur ces enjeux depuis le début du millénaire.

Les trois piliers d'une stratégie pour le commerce et le développement durable dans les Amériques

- 1. Créer une ZLÉA durable au plan environnemental** Page 2
- 2. Renforcer la coopération environnementale hémisphérique** Page 5
- 3. Créer un groupe d'experts sur le commerce et le développement durable** Page 7

Les trois piliers d'une stratégie pour le commerce et le développement durable dans les Amériques

La présente stratégie pour le commerce et le développement durable dans les Amériques vise à développer des approches bénéficiant à la fois au commerce, à la protection de l'environnement et au développement social, tout en favorisant une participation adéquate de la société civile. La stratégie repose sur trois piliers :

Créer une ZLÉA durable au plan environnemental à travers l'identification et l'adoption d'une série de mesures environnementales à être incorporées au texte de l'Accord.

Renforcer la coopération environnementale dans les Amériques, particulièrement dans les secteurs reliés au commerce, en s'appuyant sur les mécanismes existants.

Créer un Groupe d'Experts de Haut Niveau sur le commerce et le développement durable afin d'alimenter un dialogue permanent et constructif sur ces enjeux.

Ces trois piliers forment un plan d'action intégré, réalisable, et axé sur les synergies qui peut permettre le développement de meilleures politiques commerciales et d'un environnement plus sain dans les Amériques.

Créer une ZLÉA durable au plan environnemental

La Déclaration Ministérielle de San José

Nous réaffirmons en outre, que la ZLÉA fera l'objet de négociations qui tiendront compte du vaste programme social et économique contenu dans la Déclaration de Principes et dans le Plan d'Action du Sommet des Amériques de Miami, dans le but d'accroître le niveau de vie, d'améliorer les conditions de travail de toute la population des Amériques et de mieux protéger l'environnement.

Objectifs généraux de la ZLÉA

1. Promouvoir la prospérité grâce à une intégration économique accrue et le libre-échange entre les pays de l'Hémisphère comme facteurs clés pour élever le niveau de vie, pour améliorer les conditions de travail des populations et pour mieux protéger l'environnement.

5. Procurer que nos politiques environnementales et de libéralisation commerciale s'appuient mutuellement, en tenant compte des efforts déployés par l'OMC et les autres organisations internationales.

Le commerce international est un vecteur puissant de la croissance économique et du développement. En effet, les régimes commerciaux peuvent avoir de profonds impacts structurants sur le développement économique. Les débats sur les impacts environnementaux générés par le commerce international sont toujours en cours. Des études sectorielles ont démontré que la croissance économique résultant du commerce peut mener à un épuisement accru des ressources naturelles, à une augmentation de la pollution, de même qu'à la disparition d'habitats et d'espèces. D'autre part, le commerce international constitue un puissant outil pouvant être mis à contribution pour le développement durable.

En développant une série de dispositions étant à la fois bénéfiques au commerce et au développement durable, la ZLÉA peut offrir un élément important du changement de paradigme nécessaire au développement durable. L'utilisation d'instruments économiques afin de promouvoir le développement durable, parallèlement à une coopération environnementale centrée sur le commerce et ses impacts, pourraient apporter une contribution significative en vue d'améliorer la qualité de vie, la santé publique et la protection de l'environnement dans les Amériques.

La ZLÉA et l'environnement : surmonter la peur

Les négociations formelles de la ZLÉA ont été lancées lors de la rencontre ministérielle de San José en 1998. Le mandat adopté créa neuf groupes de négociations (Accès aux marchés – Investissement – Services – Marchés publics – Règlement des différends – Agriculture – Droits de propriété intellectuelle – Subventions, Antidumping et droits compensateurs – Politique de la concurrence), supervisés par un comité de négociations commerciales. Des comités spéciaux furent également créés sur les économies de petite taille, le commerce électronique, et la société civile. Ce dernier comité fut présenté comme un processus formel de consultation sur les questions sociales et environnementales.

Jusqu'à présent, les négociations de la ZLÉA n'ont pas abordé la question contentieuse de la politique commerciale et des enjeux environnementaux. Cette situation est reliée aux craintes exprimées particulièrement en Amérique Latine de voir les dispositions environnementales de la ZLÉA être utilisées par le Canada et les États-Unis pour justifier des mesures protectionnistes. On craint également que des normes et réglementations environnementales plus élevées n'affectent la compétitivité des entreprises latino-américaines et des Caraïbes. Finalement, la crainte de sanctions commerciales américaines reliées à l'environnement demeure une puissante barrière psychologique à franchir pour permettre à la ZLÉA d'aborder les enjeux environnementaux.

La Déclaration Ministérielle de Toronto

En plus de contribuer à une intégration économique accrue, le processus de la ZLÉA aide à renforcer la coopération entre les principales institutions internationales de l'hémisphère. Il a encouragé la formation de nombreux partenariats et réseaux entre nos communautés de gens d'affaires et les autres secteurs de la société civile, et a favorisé de ce fait d'impressionnants échanges d'information et transferts de connaissance.

Ces craintes ne semblent pas s'être matérialisées pour le Mexique dans le cadre de sa relation avec ses deux partenaires de l'ALÉNA. En effet, la part du Mexique dans le commerce intra-régional est passée de 15% à 21% entre 1994 et 1999, résultat d'une augmentation de 177% des ventes mexicaines à ses partenaires. Ces résultats ont été atteints en présence de dispositions environnementales dans l'ALÉNA, d'un régime institutionnalisé de coopération environnementale basé sur un accord parallèle, et d'une participation constante de la société civile.

Une autre préoccupation présente dans le secteur du commerce est que l'incorporation de dispositions environnementales dans le cadre de la ZLÉA ou de mécanismes parallèles ne soit néfaste à la libéralisation commerciale. À nouveau, les exemples de l'ALÉNA et du Mercosur semblent remettre cette hypothèse en question. Par exemple, le commerce intra-ALÉNA s'est accru de 92% entre 1993 et 1999. Ce chiffre est plus élevé que l'augmentation du commerce entre l'ALÉNA et le reste du monde au cours de la même période (35%). De la même manière le commerce intra-Mercosur a été multiplié par quatre au cours des années 1990.

Il est ironique de constater que les disputes récentes en matière de commerce et d'environnement sont apparues dans le cadre du régime du GATT/OMC dont les dispositions environnementales sont très limitées, plutôt qu'au sein du Mercosur et de l'ALÉNA qui sont caractérisés par des régimes environnementaux plus étendus. Bien que la ZLÉA soit construite de manière délibérée sur le régime de l'OMC, il est possible d'améliorer ce régime dans le cadre de la nouvelle zone de libre-échange. Il est important d'établir un régime qui ne permettra pas aux mesures environnementales de devenir des barrières déguisées au commerce, tout en évitant que des mesures légitimes ne deviennent vulnérables dans le cadre de la ZLÉA. Des progrès significatifs peuvent être atteints en passant de l'approche traditionnelle négative axée sur les sanctions commerciales, à une approche plus positive axée sur la coopération environnementale. La ZLÉA devra aborder ces enjeux afin de bâtir des appuis pour la libéralisation du commerce dans l'hémisphère.

Intégrer les enjeux environnementaux à la ZLÉA

Améliorer le processus de négociations de la ZLÉA:

Plusieurs mesures peuvent être prises pour intégrer les enjeux environnementaux à la ZLÉA. Les négociateurs devraient incorporer une série de **dispositions environnementales**, et établir un lien direct avec des processus connexes de coopération environnementale. Les **ententes sous-régionales**, particulièrement le MERCOSUR, CAN, CACM, et l'ALÉNA, peuvent constituer des modèles pour aborder ces enjeux. La ZLÉA doit être liée de près à ces processus de coopération environnementale à travers une stratégie systématique de coopération inter-institutionnelle et en améliorant la coordination entre les communautés commerciale et environnementale.

Un processus hémisphérique ou sous-régional **d'évaluation d'impacts** devrait être établi afin d'orienter les négociations au cours des quatre prochaines années. Ce processus pourrait identifier les impacts sociaux et environnementaux anticipés, à la fois positifs et négatifs, et générer des recommandations visant à maximiser les premiers tout en minimisant les seconds. Le processus devrait être transnational, transparent, et ouvert à la société civile, au secteur privé, aux milieux académiques et aux gouvernements. Il devrait culminer par des propositions de

textes spécifiques à être intégrés à l'accord, de même que par des recommandations sur les processus de coopération environnementale à mettre en place pour supporter le développement durable dans l'hémisphère. Le processus devrait faire rapport directement au Comité de négociations commerciales et aux 34 gouvernements de l'hémisphère. Il devrait demeurer en place après l'entrée en vigueur de l'Accord afin de permettre une surveillance constante de ses impacts et d'alimenter les politiques commerciales et environnementales dans les Amériques.

La ZLÉA doit aborder la question de la **transparence** et de la **participation de la société civile** dans le cadre de ses négociations. Des progrès majeurs ont été réalisés lors de la Conférence ministérielle de Buenos Aires avec la décision de rendre publics les textes de négociations et d'institutionnaliser le dialogue entre la société civile et les ministres du commerce. Le mandat a également été donné au comité sur la société civile d'élargir ses canaux de communication avec les groupes de l'hémisphère. Bien que ces décisions doivent être accueillies comme une étape majeure vers l'objectif d'une plus grande transparence et d'une participation accrue, il reste à voir de quelle manière elles seront mises en œuvre au cours des prochains mois. Les nouveaux mécanismes et pratiques qui seront établis devront permettre un dialogue réel et efficace. Le statut du Forum des Gens d'Affaire des Amériques pourrait constituer un modèle intéressant dans cette optique.

En plus de ces recommandations de nature procédurales, une série de mesures environnementales générales et spécifiques pourraient être incorporées à la ZLÉA afin de favoriser un commerce durable. Ces dispositions devraient supporter le développement, la libéralisation commerciale, et la protection de l'environnement.

La Déclaration Ministérielle de Buenos Aires

Nous réitérons que les négociations de la ZLÉA continueront de prendre compte du large programme socioéconomique contenu dans les Déclarations et des Plans d'Action des Sommets de Miami et de Santiago, en visant à contribuer au rehaussement du niveau de vie, à l'amélioration des conditions de travail des populations des Amériques, et à la protection de l'environnement. [...] Nous réitérons que l'un de nos objectifs généraux est d'œuvrer à ce que les politiques commerciales et environnementales se supportent mutuellement, en tenant compte des travaux effectués dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce et d'autres organisations internationales.

Dispositions générales

Le **préambule de la ZLÉA** devrait mentionner que le développement durable constitue un objectif fondamental des politiques commerciales et économiques. Le préambule devrait également référer spécifiquement à la nécessité d'un système renforcé de **coopération environnementale** dans les Amériques dans un contexte d'intégration économique croissante. Le texte de l'Accord devrait contenir des engagements clairs pour la mise en œuvre de ce programme de coopération et pour le renforcement systématique de la coordination entre les politiques commerciales et environnementales, à travers des mécanismes réguliers.

L'Accord devrait reconnaître le **droit souverain des États** d'établir leurs propres niveaux de protection environnementale. Les **sanctions commerciales** devraient être spécifiquement rejetées dans le secteur environnemental et remplacées par des amendes ou des mécanismes alternatifs visant à améliorer la protection de l'environnement. Les Parties devraient s'engager à **harmoniser vers le haut** leurs normes et réglementations environnementales. Un plan d'action de 10-15 ans pourrait être développé pour établir des normes communes et des organismes de certification dans les secteurs clés. Des dispositions spécifiques pourraient également être adoptées afin de supporter l'application des normes et réglementations environnementales par les Parties.

La relation entre les **Accords environnementaux multilatéraux** (AEM) et la ZLÉA devrait être clarifiée. La ZLÉA devrait établir une relation de soutien mutuel avec les AEM et établir le principe de la primauté des mesures commerciales adoptées sous leur régime (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, CITES). Le texte de l'Accord devrait être cohérent avec les régimes environnementaux, notamment le Protocole de Carthagène (agriculture) et la Convention sur la Diversité Biologique (propriété intellectuelle). Finalement, un mécanisme pour la reconnaissance des **codes de conduite corporatifs**, de même que des mesures incitatives adéquates, devraient être mis en place par l'Accord afin de soutenir les efforts réalisés par le secteur privé.

Propositions spécifiques aux neuf groupes de négociations

L'Accord devrait adopter une clause rejetant l'abaissement des normes environnementales comme méthode afin d'attirer les investissements. De plus, les **dispositions sur l'investissement** élaborées dans le but de garantir les droits des investisseurs devraient être définies de manière à ne pas entrer en conflit avec les réglementations environnementales (comme ce fut le cas récemment avec le Chapitre 11 de l'ALÉNA). Les **procédures de règlement des différends** devraient placer le fardeau de la preuve en faveur du maintien de réglementations environnementales lors de litiges commerciaux plutôt qu'opérer de manière inverse tel que sous le régime de l'OMC. Elles devraient aussi permettre aux organes de règlement des différends d'accéder à une expertise environnementale lorsque requis.

L'Accord devrait rechercher systématiquement des stratégies bénéfiques au commerce, à l'environnement et au développement. Parmi celles-ci, l'élimination graduelle des **subventions** nuisibles au commerce et à l'environnement devrait être une priorité, notamment dans les secteurs des pêcheries et de l'agriculture. De plus, le **commerce des technologies et services environnementaux** devrait être libéralisé, notamment dans le secteur des infrastructures urbaines. La ZLÉA devrait établir un mécanisme reconnaissant les processus d'**éco-certification** et supporter ces mécanismes par un traitement préférentiel au niveau de l'**accès aux marchés** et par d'autres mesures incitatives. Cette dernière stratégie supporterait le commerce des produits *verts*, particulièrement dans les secteurs forestier et agricole (produits organiques, café équitable). Finalement, la ZLÉA devrait supporter l'internalisation des coûts environnementaux et reconnaître la valeur des services offerts par les écosystèmes.

Renforcer la coopération environnementale hémisphérique

Il y a plus de 272 accords environnementaux utilisant des mesures reliées au commerce dans les Amériques. Ce système d'accords inter-reliés manque de cohérence et de structure. Cependant, nous assistons présentement à une transformation de l'architecture de ces régimes environnementaux. Les Amériques sont de plus en plus perçues comme cinq sous-régions environnementales correspondant à des régimes commerciaux sous-régionaux. Ces regroupements éco-régionaux sont : les Caraïbes, la ZoneAndine, le Cône Sud, l'Amérique centrale, et l'Amérique du Nord. Une synergie évidente apparaît donc entre les structures des processus commerciaux et environnementaux.

Il existe un besoin de renforcer la coopération environnementale dans l'hémisphère en s'appuyant sur les initiatives et les cadres institutionnels existants. Le Sommet de Bolivie (1996) fut un premier pas significatif permettant de lancer un vaste programme de coopération environnementale dans les Amériques, supporté par plusieurs initiatives sectorielles. Cependant, aucun accord légalement contraignant ne fut lancé à Santa Cruz. La mise en œuvre du plan d'action de Santa Cruz fut rendue difficile par son manque de focus et d'appuis politiques, de même que par l'insuffisance des capacités institutionnelles et financières disponibles.

La Déclaration de Santa Cruz

Reconnaissant que la mondialisation, les efforts d'intégration, et la complexité des enjeux environnementaux posent des défis et offrent des opportunités aux pays de l'hémisphère, nous prenons l'engagement de travailler de concert. [...] Nous adopterons des politiques et des stratégies qui encourageront des changements dans les modes de production et de consommation dans le but d'atteindre un développement durable et une meilleure qualité de vie, ainsi que de préserver notre environnement naturel et de contribuer au soulagement de la pauvreté.

Le Forum des Ministres de l'Environnement de l'Amérique Latine et des Caraïbes a récemment identifié trois enjeux environnementaux exerçant les plus grandes pressions en matière de développement durable dans les Amériques : la déforestation, la détérioration de l'environnement urbain et une vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles. Ces enjeux doivent être abordés avec une volonté politique adéquate et des stratégies de financement innovatrices, en s'appuyant sur les cadres institutionnels existants. Il est proposé qu'un **Accord Environnemental des Amériques** soit élaboré afin d'agir comme instrument de coordination politique et légal de cet ordre du jour. La tenue de la première réunion des Ministres de l'Environnement des Amériques à Montréal doit être reconnue comme un pas significatif vers le renforcement de la coopération environnementale dans les Amériques.

Secteurs potentiels pour une coopération environnementale renforcée

La stratégie hémisphérique de coopération environnementale devrait être axée dans ses premières étapes de développement sur le cadre à mettre en place pour répondre aux défis environnementaux les plus sérieux auxquels font face les pays des Amériques. Ceci devrait se faire en renforçant la coordination entre les régimes existants. En plus des priorités d'action identifiées lors de la réunion de Montréal, et dans le contexte d'une intégration économique croissante, les questions suivantes devraient être abordées en priorité :

Le **renforcement des capacités** au sein des gouvernements et de la société civile devrait être un élément central pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. Des programmes peuvent être mis en place pour renforcer les institutions, promouvoir le développement de réseaux, développer des outils d'analyse et des méthodologies d'évaluation des impacts, et diffuser de l'information aux groupes de citoyens. Les activités de renforcement des capacités devraient également accorder une attention particulière à l'application de la législation environnementale et au rehaussement des normes et réglementations environnementales.

La Déclaration Ministérielle de Montréal

Nous comptons maximiser les possibilités d'appliquer des politiques d'intégration économique et de protection de l'environnement qui s'étayent mutuellement. Il est de la plus haute importance de renforcer nos systèmes de gestion de l'environnement, d'abord par l'accroissement de nos connaissances, la mise en œuvre d'outils et de mesures incitatives appropriés et l'établissement de meilleurs partenariats. Nous comptons, en particulier, faire en sorte que le processus d'intégration économique nous aide à adopter et à maintenir des politiques environnementales pour atteindre de hauts niveaux de protection environnementale.

Les **systèmes d'information** environnementale gagnent aussi en importance dans le contexte d'une intégration économique croissante, notamment dans les secteurs reliés au commerce. Des systèmes compatibles d'information scientifique et environnementale, de surveillance environnementale, d'analyse et d'accès à l'information devraient être mis en place et soutenus par le renforcement des capacités. Il pourrait s'agir d'une première étape vers le développement d'un système de rapports sur **l'État de l'Environnement**. De plus, un **compendium** des accords environnementaux existants dans l'hémisphère pourrait être produit. Celui-ci pourrait passer en revue leurs principes de gestion, leurs dispositions, leurs mesures commerciales, leurs institutions et leurs instruments. En se basant sur ces nouveaux outils collectifs, un régime pour la **gestion conjointe des ressources partagées** pourrait être développé, notamment pour les cours d'eaux, les forêts et la biodiversité, particulièrement dans les secteurs reliés au commerce.

Les gouvernements de l'hémisphère devraient travailler à standardiser leurs méthodologies d'**évaluation des impacts**, ainsi que leurs autres méthodologies pour le développement durable comme la collecte de données et la formation des gardes frontières. Ces outils pourraient aussi être utilisés pour surveiller les impacts du commerce international sur l'environnement. Des initiatives de coopération devraient également être développées en matière de gestion des corridors de transport, incluant la surveillance et l'atténuation de leurs impacts sur l'environnement.

Le renforcement des **systèmes sanitaires et phytosanitaires** devrait également devenir une priorité à la lumière des épizooties récentes. La **biosécurité** devrait aussi recevoir une attention particulière alors que le commerce et l'intégration économique multiplient les risques associés à la dissémination des espèces envahissantes et des organismes génétiquement modifiés. Les Ministères de l'Environnement et du Commerce devraient collaborer au développement d'une application cohérente et pragmatique du **principe de précaution**. Cette stratégie revêt une importance particulière afin de prévenir des dommages irréversibles à l'environnement et des disputes commerciales.

Les gouvernements devraient coopérer afin de réaliser le passage d'une approche traditionnelle réglementaire aux politiques environnementales vers une **approche basée sur le marché** et les **instruments économiques**. Cette stratégie lancerait des signaux appropriés aux marchés en évitant les impacts négatifs des réglementations sur le commerce. Elle pourrait s'avérer particulièrement pertinente dans le secteur énergétique où des mesures incitatives et politiques fiscales appropriées pourraient supporter le développement des **énergies renouvelables**. De plus, des **processus de certification** devraient être développés, accompagnés de mesures de renforcement des capacités.

Créer un Groupe d'Experts sur le Commerce et le Développement durable

La nécessité d'un mécanisme servant de passerelle

Le comité de la ZLÉA sur la société civile créé après la rencontre ministérielle de San José sera renforcé suite au mandat donné à Buenos Aires. Cependant, certaines préoccupations persistent quant à l'efficacité des nouveaux processus mis en place, notamment en ce qui concerne l'expertise, la présence d'un dialogue réel, et l'élaboration de recommandations. La difficulté actuelle d'établir un tel dialogue au sein du processus intergouvernemental officiel a mené plusieurs groupes et analystes à recommander la création d'une table ronde indépendante et ouverte pour un dialogue sur le commerce et le développement durable.

Il est recommandé d'établir un Groupe d'experts de haut niveau incluant une participation appropriée des institutions hémisphériques telles que l'OEA, la CEALC la BID et le secrétariat de la ZLÉA, ainsi que les organisations sous-régionales telles que le PNUE-BRALC, la CNACE et d'autres institutions. Les experts des gouvernements, de l'industrie, et de la société civile devrait également être adéquatement représentés en tenant compte d'un équilibre géographique général.

Le Groupe d'experts serait conçu comme un mécanisme d'échange indépendant visant à faciliter le dialogue entre les différents acteurs, intérêts sectoriels, et perspectives sous-régionales. Il aurait trois fonctions essentielles :

Promouvoir un dialogue constructif sur les enjeux de commerce et de développement durable, et élaborer des stratégies à mettre en place au sein des régimes environnementaux et commerciaux hémisphériques.

Entreprendre un programme de recherche, d'analyse et d'identification des options politiques dans qui sont susceptibles d'être appuyées par les différents acteurs et institutions de l'hémisphère.

Supporter l'échange d'information, le développement des réseaux et la diffusion de connaissances; et offrir un mécanisme pour le renforcement des capacités et le développement des capacités sur ces nouveaux enjeux.

Définir les paramètres d'un Groupe d'experts de haut niveau dans les Amériques

Le Groupe d'experts devrait avoir une base institutionnelle dans chacune des cinq sous-régions des Amériques à travers un mécanisme de points focaux. Il serait relié par des systèmes étendus d'échange de données et d'information faisant appel à Internet et alimenté par des discussions virtuelles. Il pourrait éventuellement se voir accorder un statut similaire au Forum des Gens d'Affaires des Amériques dans le processus de la ZLÉA.

Une centre ou une institution devrait également être créé avec le mandat d'entreprendre des activités de renforcement des capacités au sein de la société civile, particulièrement en Amérique latine et dans les Caraïbes afin d'assurer une participation adéquate de la société civile de l'ensemble des sous-régions de l'hémisphère. Cette institution supporterait l'analyse et l'échange d'information et offrirait un support technique aux négociateurs de la ZLÉA et aux institutions multilatérales sur les enjeux du développement durable.

le Groupe d'Experts sur le Commerce et le Développement Durable devrait interagir de près avec le processus de la ZLÉA, de même qu'avec les processus de coopération environnementale. Dans cette optique, le Groupe d'experts pourrait jouer un rôle significatif en définissant et en menant à bien un processus d'évaluation des impacts potentiels de la ZLÉA. Afin de supporter le travail du groupe, les processus commerciaux et environnementaux devraient améliorer leurs mécanismes de transparence et de participation. La politique d'accès à l'information et de

La Déclaration Ministérielle de Buenos Aires

Nous réitérons notre engagement envers le principe de la transparence dans le processus de la ZLÉA et reconnaissons la nécessité d'accroître la participation des différents secteurs de la société civile dans cette initiative hémisphérique. Nous sommes reconnaissants envers la société civile pour ses contributions à ce stade-ci des négociations de la ZLÉA et appelons la société civile à continuer de faire des contributions constructives sur les enjeux reliés au commerce pertinents à la ZLÉA [...] À cet égard, nous instruisons le Comité de représentants gouvernementaux pour la participation de la société civile à alimenter un processus de communications soutenues et croissantes avec la société civile.

transparence annoncée lors de la rencontre ministérielle de Buenos Aires constitue un progrès significatif en vue de créer des opportunités réelles pour la société civile de participer au développement de l'Accord commercial. De façon similaire, l'accès à l'information environnementale doit devenir un objectif fondamental dans les Amériques.

Une proposition devrait être élaborée en ce qui concerne la structure, les échéances et la composition d'un tel Groupe d'experts de haut niveau, en s'appuyant sur les formules les plus innovatrices expérimentées en la matière. Il est proposé de tenir des discussions préliminaires d'ici la fin de 2001, avec l'objectif de créer le Groupe en 2002

Saisir l'opportunité du Sommet de Québec

Le Sommet des Amériques est un forum unique où les politiques commerciales et environnementales peuvent être intégrées en un ensemble cohérent de priorités. Alors que le processus de la ZLÉA entre dans une phase de développement cruciale, le Sommet de Québec constitue une occasion majeure de réintégrer les politiques commerciales et environnementales en un plan d'action synergique. Les orientations prises lors du Sommet de Québec vont générer des impacts pour plusieurs années. Les responsables de l'élaboration de ces politiques doivent donc aborder la question de la coordination avec le plus grand intérêt. Les rencontres ministérielles de Montréal et de Buenos Aires ont ouvert des portes en matière de transparence et de renforcement de la coopération environnementale. Une stratégie sur le commerce et le développement durable doit être bâtie sur ces percées.

Le support du public pour la libéralisation des échanges commerciaux est chancelant depuis les événements de Seattle. En abordant les enjeux de commerce et de développement durable, et en ouvrant des canaux efficaces de participation de la société civile, la ZLÉA commencerait à livrer ses fruits à plus de 800 millions de citoyens. Cette approche de *récolte hâtive* sur les enjeux sociaux et environnementaux a le potentiel de briser le cycle conflictuel qui s'est développé entre une partie croissante de la société civile et les divers forums commerciaux et économiques au cours des dernières années.

Le Sommet de Québec constitue également une opportunité d'envoyer un signal clair que le temps est venu de dépasser l'approche stérile qui a prévalu jusqu'à présent en matière de commerce et d'environnement en annonçant l'intention des pays des Amériques d'aborder ces questions à travers une stratégie intégrée de coopération plutôt qu'à travers le trio traditionnel : sanctions – compétitivité – protectionnisme. En envoyant ce signal, le Sommet de Québec apporterait une contribution majeure aux politiques environnementales et commerciales dans les années à venir.

Ce document a été rendu public le 18 avril 2001 à Québec par Pierre Marc Johnson, Enrique Leff, et David Runnalls, Présidents d'honneur du Symposium hémisphérique sur le commerce et le développement durable. Les Présidents d'honneur du symposium tiennent à souligner la contribution des directeurs du symposium, Marie Claire Segger et Karel Mayrand, au développement de ces recommandations. Pour information additionnelle, veuillez contacter Marie Claire Segger mcsegger@iisd.ca ou Karel Mayrand karel.mayrand@iucn.ca.

Le Symposium hémisphérique sur le commerce et le développement durable a réuni 180 experts à Québec du 17 au 19 avril 2001, avant le Sommet des Amériques. Il a été organisé conjointement par l'Institut International du Développement Durable (IIDD) et l'UICN - Union Mondiale pour la Nature, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PNUEBRALC). Les institutions partenaires incluaient la Commission Nord-Américaine de Coopération Environnementale (CNACE), la Table Ronde Nationale sur l'Environnement et l'Économie (TRNEE), et le Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI). La tenue du symposium a été rendue possible grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Canada : Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International – Agence Canadienne de Développement International – Environnement Canada. Les commanditaires privés incluaient également Tembec, par l'entremise de l'Association Canadienne des Produits Forestiers; Placerdome par l'entremise de l'Association Minière du Canada, et Pan Canadian Petroleum par l'entremise de l'Association Canadienne des Producteurs Pétroliers.